

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

la lettre du Sage Est lyonnais

Bulletin d'information de la Commission Locale de l'Eau

édito

C'est avec plaisir que je vous propose à travers ce dixième numéro de la Lettre du SAGE, de faire un point sur certaines actions en cours.

La fin du premier semestre a été rythmée par les présentations du programme d'actions de lutte contre l'érosion et le ruissellement, l'engagement de 16 communes de l'Est lyonnais dans la charte « zéro pesticide » ainsi que l'arrivée de nouveaux membres au sein de la Commission locale de l'eau.

Ce numéro est aussi l'occasion de faire un point sur les travaux post-crue réalisés cette année sur l'Ozon, par la Communauté de communes du Pays de l'Ozon.

En cette rentrée, je compte sur votre mobilisation pour avancer sur nos réflexions liées à la gouvernance des milieux aquatiques (bassin de l'Ozon, du Ratapon et du Rhône de Miribel Jonage) ainsi que sur la validation des actions du contrat de milieu.

Je vous souhaite une bonne lecture.

photographiques : © JF Mérin



Michel Forissier
Président de la Commission Locale de l'Eau
du Sage Est lyonnais

Un Sage c'est...

- Un outil de planification de la ressource en eau, à horizon 10 ans : il doit concilier les différents usages de l'eau dans un cadre respectueux des milieux naturels et de l'environnement.
- Une concertation de tous les acteurs de l'eau au sein de la CLE, pour porter et élaborer une œuvre collective acceptée par tous.
- Un travail à l'échelle d'un territoire cohérent vis-à-vis de la ressource en eau.
- Un document d'une réelle portée juridique.

sommaire

p. 2 - 3

Avancement du Sage

Un programme d'actions pour lutter contre l'érosion et le ruissellement...

p. 2 - 4

Quatre nouveaux élus départementaux à la CLE !

p. 5

Dossier

Engagés pour bannir les pesticides !

p. 6 - 7

Dossier

Crues de l'Ozon : de la catastrophe à l'action...

p. 8

Inf'eau



Un programme d'actions pour lutter contre l'érosion et le ruissellement...

Avant toute action de lutte contre l'érosion et le ruissellement, le SAGE Est lyonnais a mené une étude de terrain pour définir les causes et la localisation des phénomènes pour ensuite élaborer un programme d'actions concerté et cohérent à l'échelle du territoire.

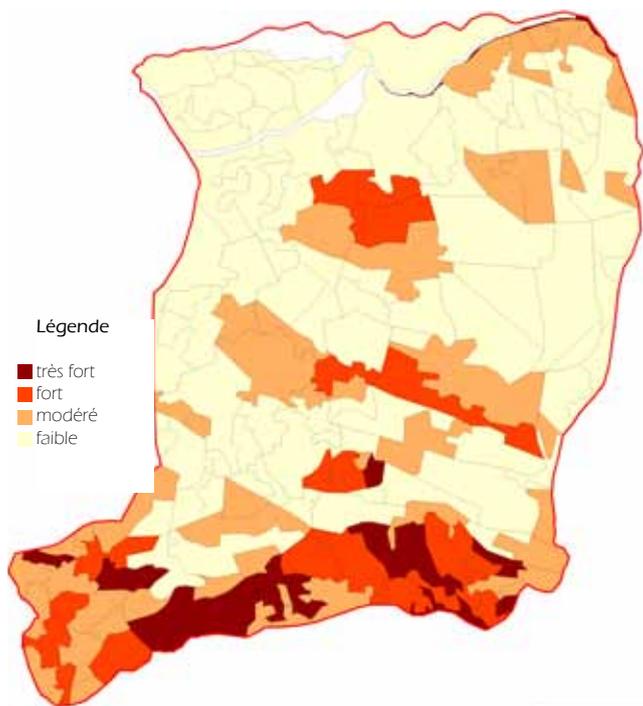
Un effort collectif...

La modification de l'occupation des sols liée notamment à l'urbanisation, mais aussi les pratiques culturales, entraînent des dysfonctionnements dans l'écoulement des eaux. C'est pourquoi les risques liés à l'érosion des sols ne peuvent être réduits efficacement que par une gestion collective des bassins versants, impliquant à la fois **les agriculteurs et les collectivités locales** !

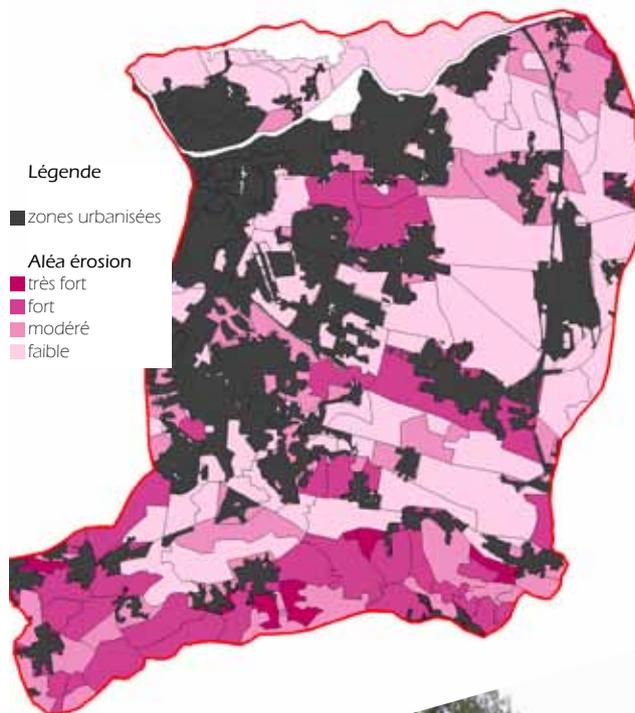
Pour lutter efficacement contre l'érosion et le ruissellement, une réelle stratégie doit être élaborée.

Elle doit permettre de couvrir l'ensemble des problématiques, qu'elles soient agricoles ou urbaines. Elle doit être aussi bien préventive que curative.

Aléa ruissellement sur le territoire



Aléa érosion sur le territoire



Définition...

☒ Le ruissellement est le phénomène d'écoulement de l'eau de pluie en surface, sur un bassin versant. Il se poursuit, de manière diffuse ou concentrée jusqu'à une rivière ou un réseau de drainage, ou jusqu'à de qu'il rencontre un point bas où il s'accumule. Il s'agit d'un phénomène naturel dont le fonctionnement est souvent modifié par l'activité humaine : modification de l'occupation des sols, du réseau hydrographique...

☒ L'érosion est le phénomène d'arrachement des parties supérieures du sol. Plusieurs hypothèses peuvent l'expliquer, mais l'érosion des sols est souvent très liée au ruissellement.



Un programme d'actions efficace et cohérent...

Les agriculteurs et les collectivités locales sont des acteurs majeurs de la lutte contre les phénomènes d'érosion et de ruissellement.

L'étude du SAGE a permis de définir les actions listées ci-dessous. Aucune action ne sera mise en place sans le consentement du maître d'ouvrage, de l'agriculteur et/ou du propriétaire foncier.

objectif	action	priorité
objectif 1- réduire les aléas ruissellement et érosion		
1.1- conservation des éléments existants de limitation des phénomènes	inscription des éléments naturels (haies, zones humides...) dans les documents d'urbanisme	1
	mise en place des mesures de gestion concernant les zones humides	3
1.2- gestion à la source du ruissellement et de l'érosion en zone agricole	poursuite des actions de la «convention érosion» sur le territoire de la CCPO et du Grand Lyon	1
	mise en place de conventions érosion sur l'ensemble du territoire du SAGE	2
	création ou optimisation des ouvrages de gestion des eaux de ruissellement (bassins, fossés...)	2
	ré-aménagement du parcours des eaux de ruissellement	2
	accompagnement des agriculteurs souhaitant avoir une démarche globale de lutte contre les phénomènes	3
1.3- gestion à la source du ruissellement urbain	inscription des prescriptions de gestion des eaux pluviales dans les PLU	2
	promotion des bonnes pratiques de gestion des eaux pluviales	1
objectif 2- prévenir et gérer les désordres		
2.1- prévention des désordres hydrauliques	réalisation de pièges à matériaux	2
2.2- prévention des déstabilisations de terrain	mesure de stabilisation des versants instables	1
objectif 3- assurer le suivi et l'efficacité durable des actions		
3.1- amélioration de la connaissance des phénomènes	suivi des phénomènes d'érosion et de ruissellement	1
	conservation de la mémoire collective des phénomènes	2
3.2- entretien des ouvrages et des aménagements	entretien des éléments existants du paysage (fossés, chemins, cours d'eau...)	2
	entretien des aménagements réalisés (bassins de rétention...)	3
	entretien des ouvrages hydrauliques de franchissement	1
	entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales (bassins ou puits d'infiltration...)	1



Quatre nouveaux élus départementaux à la CLE...

Suite aux élections départementales de mars 2015 dans le Rhône et l'Isère, 4 conseillers départementaux siègent à la Commission Locale de l'Eau.

Monsieur Jean Jacques BRUN...

- ▣ conseiller départemental du canton de Saint Symphorien d'Ozon (69)
- ▣ maire de Ternay
- ▣ président de la Communauté de commune du pays de l'Ozon
- ▣ membre du Syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône

Monsieur Antoine DUPERRAY...

- ▣ conseiller départemental du canton du Bois d'Oingt (69)
- ▣ maire d'Oingt
- ▣ vice-président de la Communauté de communes Beaujolais Pierres dorées
- ▣ président du Syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône

Monsieur Daniel VALÉRO...

- ▣ conseiller départemental du canton de Genas (69)
- ▣ maire de Genas
- ▣ vice-président de la Communauté de communes de l'Est lyonnais
- ▣ membre du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc de Miribel Jonage (SYMALIM)

Monsieur Gérard DEZEMPTE...

- ▣ conseiller départemental du canton de Charvieu Chavagneux (38)
- ▣ maire de Charvieu Chavagneux
- ▣ président de la Communauté de communes Porte Dauphinoise de Lyon-Satolas

Info : Un nouvel élu a également rejoint la CLE depuis juillet 2015. Il s'agit de M. Pierre BALLELIO, maire de Saint Symphorien d'Ozon.

Les conseillers départementaux de l'Est lyonnais....

Au total, 4 élus de l'Est lyonnais siègent à l'assemblée départementale du Rhône depuis les élections de mars 2015, il s'agit :

- pour le canton de Genas, de M. Valéro et Mme Guicherd
- pour le canton de Saint Symphorien d'Ozon, de M. Brun et Mme Simian.

🏠 Allez plus loin... www.rhone.fr



Engagés pour bannir les pesticides !

Conscientes des risques pour la santé et l'environnement, 16 communes de l'Est lyonnais ont fait le choix de réduire pas à pas l'utilisation des pesticides et ont signé, le 29 mai 2015 la charte régionale "objectif zéro pesticide dans nos villes et villages".

Les communes signataires :

Chaponnay - Chassieu - Corbas - Décines - Genas
Janneyrias - Jonage - Jons - Meyzieu - Mions
Pusignan - Saint Laurent de Mûre - Saint Priest -
Vaulx en Velin - Villeurbanne - Ternay

Sur le territoire du SAGE de l'Est lyonnais, les pesticides utilisés par les particuliers, les exploitants agricoles mais aussi les collectivités, dégradent la qualité de l'eau. Ce territoire étant situé sur la nappe phréatique qui alimente un réservoir d'eau potable, la Commission Locale de l'Eau a décidé de relayer la charte « zéro pesticide dans nos villes et nos villages » auprès des 31 communes du SAGE.

L'objectif de la charte est de réduire progressivement l'utilisation des pesticides sur les espaces publics afin de limiter leurs impacts sur l'environnement et d'assurer la protection des utilisateurs et des populations.

Cette charte s'inscrit dans les objectifs du plan Ecophyto. Elle est portée par :

- la CROPPP (service de l'État lié à la DRAAF)
- la FRAPNA (fédération Rhône Alpes de protection de la nature)
- la FREDON (fédération de lutte contre les organismes nuisibles)
- au niveau local, le SAGE de l'Est lyonnais.

Désormais, chaque commune mènera une réflexion pour définir les zones à risque vis-à-vis de la pollution de l'eau, les priorités d'interventions, les techniques de désherbage, etc. Des formations seront proposées aux agents communaux, des actions de sensibilisation seront menées en parallèle. Le bilan annuel permettra à la commune d'évoluer dans la démarche selon 3 niveaux de progression.



Que se passe-t-il du côté des agriculteurs ?

Concernant le monde agricole, la stratégie d'amélioration de la qualité de l'eau se décline à travers un programme d'actions, d'une durée de 3 ans (2013-2016). L'objectif de ce programme est de lutter contre les pollutions diffuses agricoles (nitrates et pesticides). Il a été construit en collaboration avec tous les acteurs du territoire de l'Est lyonnais, dont trois maîtres d'ouvrages de captages d'eau potable (le Grand Lyon Métropole, le SIEPEL et l'ASLI) pour mener une démarche commune et cohérente.

Afin de mettre en place une stratégie efficace et réaliste, ils ont souhaité s'appuyer sur les acteurs de terrain : Chambre d'Agriculture, instituts techniques, coopératives agricoles et bien évidemment les exploitants qui sont les premiers concernés !

Aujourd'hui, la démarche a permis de collaborer directement avec une cinquantaine d'exploitants et de couvrir 60% du territoire. Ainsi, les exploitants ont pu avoir l'opportunité de présenter leurs méthodes de travail actuelles ainsi que toutes les améliorations de pratiques opérées depuis plusieurs années et enfin évoquer des actions intéressantes et à développer.

Cette base de travail va donc permettre de donner naissance et de soutenir des actions importantes pour diminuer l'utilisation de pesticides et ainsi améliorer la qualité des eaux sur l'Est lyonnais !

Crues de l'Ozon : de la catastrophe à l'action !

Dans la nuit du 4 au 5 novembre 2014, après des pluies exceptionnelles, l'Ozon a débordé de son lit pour envahir rues et maisons, atteignant jusqu'à 80 cm dans certaines habitations.

Plusieurs fois reconnues "catastrophe naturelle"...

En l'espace de 20 ans (1983-2003), plusieurs communes de l'Ozon ont été concernées par cinq arrêtés de catastrophe naturelle (1983, 1986, 1988, 1993 et 2003) pour inondations et coulées de boue.

Les derniers événements ont entraîné des inondations sur la commune de Chaponnay et se sont, de plus en plus, aggravés en allant vers l'aval. Sur la commune de Saint Symphorien d'Ozon, où 170 habitants ont dû être évacués, les zones concernées étaient :

- la Zone Industrielle du Pontet (construite à la fin des années 70),
- les quartiers du Marais et du Moulin,
- ainsi que la ZAC de Marennes, toute proche.

Sérézin du Rhône a été particulièrement touchée au niveau du pont de la Blancherie. Chacun des sites se trouve à proximité de la rivière Ozon ou de ces affluents comme la Luyne.

Post crue : le temps des travaux...

L'Ozon, la Luyne, le Pontet, le Richardin, l'Inverse, le Putaret : ces cours d'eau sillonnent le Pays de l'Ozon et contribuent à la beauté du paysage. La Communauté de communes du Pays de l'Ozon -CCPO- participe donc activement à leur entretien et leur restauration.

Cependant, certains travaux doivent être menés en urgence lorsqu'ils sont directement liés aux dégâts d'une crue : suppression d'atterrissements sous des ouvrages en travers du cours d'eau, reprise de certaines berges érodées présentant un risque pour la sécurité...

La gestion des crises à venir peut être améliorée via un programme d'aménagement et de prévention contre les inondations (PAPI) soutenu par l'État. C'est le SAGE qui portera les premières phases de ce PAPI, à commencer par une étude hydraulique du bassin de l'Ozon, prévue en 2016.

Des inondations plus fréquentes ?

A chaque crue, on parle d'une augmentation de la fréquence et de la violence des phénomènes. Il est difficile de conclure sur des causes souvent avancées, comme le changement climatique...

On sait que le territoire a subi de nombreuses modifications qui permettent d'expliquer, au moins en partie, cette impression de "crues plus fréquentes et plus violentes" : développement de l'urbanisation à proximité des cours d'eau, imperméabilisation des sols, modifications des pratiques agricoles... Les enjeux au niveau des zones inondables sont plus importants du fait de la présence d'habitations et de zones d'activités...



Quelques cas concrets...



restauration de berge - les vannes du Rocher : entre Saint Symphorien d'Ozon et Sérézin du Rhône -
Coût des travaux : 7 620 € TTC



le constat...

... rupture de la digue et érosion importante des berges !



les travaux...

... stabilisation de berges via des techniques végétales (voir encadré ci-dessous). Le choix a été fait de ne pas remettre les vannes en eau et de conserver le tracé que la rivière s'est créé.



aujourd'hui !



restauration de l'Ozon (Luynes) : rue de la piscine à Saint Symphorien d'Ozon -
Coût des travaux : 68 140 € TTC



le constat...

... modification du lit de l'Ozon et formation d'un angle droit entraînant un phénomène d'érosion en rive droite + présence d'une digue en rive gauche protégeant une peupleraie.



les travaux...

... suppression de la digue pour restaurer l'inondabilité de la peupleraie + création d'un méandre et protection des berges en technique végétale + entretien de la peupleraie.



aujourd'hui !

Ces exemples de travaux doivent s'accompagner d'une réflexion à plus long terme sur la gestion du "risque inondation".

Une vision à long terme qui nécessite une concertation globale sur l'ensemble du bassin versant de l'Ozon, y compris avec les communes en amont du Rhône et de l'Isère. Cependant, le risque zéro n'existe pas, il est donc nécessaire de garder en mémoire ces phénomènes d'inondation auprès des populations locales et des élus et définir le risque acceptable par tous.

Les techniques végétales : qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit de techniques de stabilisation de berges utilisant des végétaux ou parties de végétaux afin de protéger une berge contre l'érosion, de la stabiliser et de permettre le développement des végétaux, comme les saules.

Elles ont l'avantage d'être plus durables que des enrochements, et de permettre la reconstitution d'une ripisylve, essentielle au maintien de la berge ainsi qu'à la biodiversité.



fascine de saules



tressage de saules



boudin d'hélophytes

Le SRCE de Rhône Alpes adopté en juin 2015...

La perte de biodiversité résulte de nombreux phénomènes : changement climatique, pollution, fragmentation des espaces, développement des infrastructures... Autant de facteurs qui réduisent les brassages génétiques et les déplacements des espèces entre les "zones refuges".

Les Régions se sont donc engagées dans une politique de préservation et de restauration de la biodiversité, des milieux aquatiques et des continuités écologiques : la "trame verte et bleue".

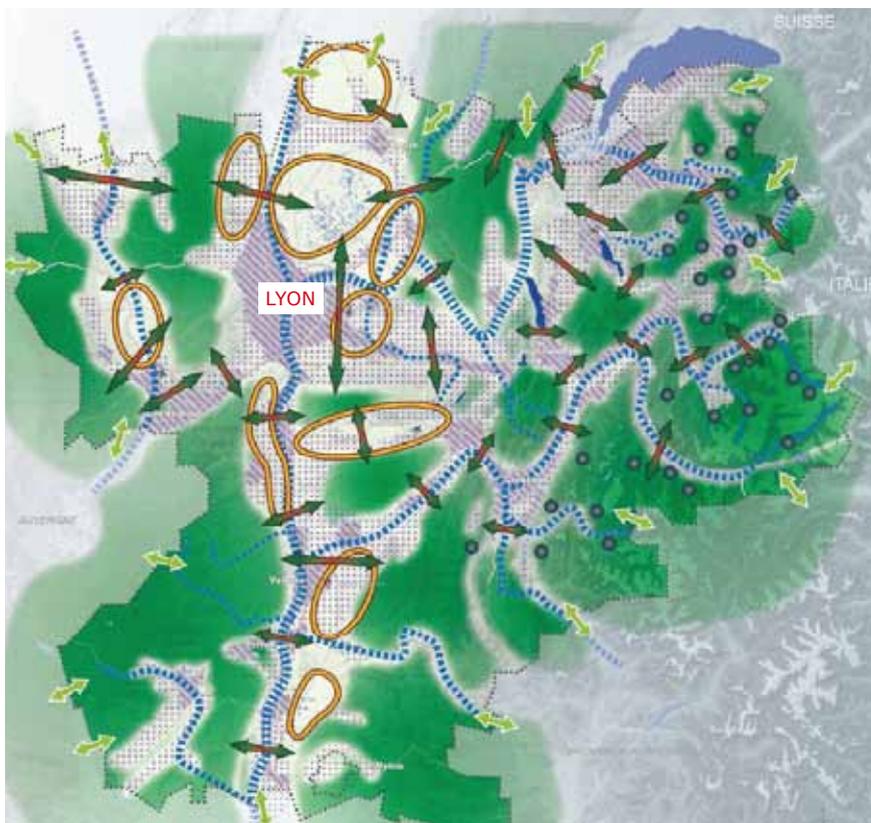
Cette politique publique, se décline dans un document-cadre, le **schéma régional de cohérence écologique -SRCE**. Élaboré conjointement par l'État et la Région, il a pour ambition de concilier la préservation de la nature et le développement des activités humaines. Il permet de dégager les grands axes de continuité écologique à conserver, voire à restaurer. Il fixe aussi des objectifs de préservation et de restauration des corridors écologiques. Le SRCE de Rhône Alpes a été adopté en juin 2015.

Le contrat "vert et bleu"...

Il appartient à l'ensemble des acteurs concernés de mettre en œuvre le SRCE à travers la mise en place d'un contrat vert et bleu. Ce contrat devra être élaboré sur le territoire de l'Est Lyonnais, corollaire de la logique de trame verte et bleue du SRCE Rhône Alpes.

Il sera intégré dans le contrat de milieu de l'Est Lyonnais, en préparation depuis début 2012. Le contrat vert et bleu est un programme d'actions dont l'objectif est de préserver et de restaurer les corridors écologiques. Les maîtres d'ouvrages potentiels sont les collectivités, aménageurs de voiries, agriculteurs, industriels...

La structure porteuse du SCOT de l'agglomération lyonnaise, le SEPAL, a mené une étude pour définir les secteurs à enjeux et identifier des actions possibles à intégrer au programme d'actions. La mise en place d'un contrat vert et bleu permet de bénéficier du soutien financier de la Région Rhône-Alpes.



Enjeux de maintien et/ou de restauration des composantes de la trame verte et bleue

- Enjeux relevant du maintien et/ou de la restauration de la continuité tant longitudinale que latérale des cours d'eau
 - Enjeux de maintien et/ou de restauration des liaisons entre grands ensembles naturels et agricoles
 - Enjeux de maintien des continuités écologiques inter-régionales et transfrontalières
 - Enjeux de restauration des continuités écologiques en secteurs d'urbanisation dense présentant des dynamiques de consubstantiation
 - Enjeux de maintien des continuités écologiques en secteurs d'urbanisation diffuse présentant des phénomènes d'étalement urbain et de mitage du territoire
 - Enjeux de maintien et/ou de restauration d'une Trame verte et bleue fonctionnelle en secteurs à dominante agricole
 - Enjeux de maintien de la fonctionnalité écologique en secteurs à dominante naturelle et agricole
 - Enjeux de maintien et/ou de restauration des continuités écologiques d'altitude au sein des
- Positionnement des enjeux de soit pas existants ou une fois existants, ils peuvent se superposer en un endroit du territoire

La Lettre du Sage
 Publication de la Commission Locale de l'Eau
 n° 10 - septembre 2015 - ISSN 1779-1804
 Directeur de la publication
 Michel Forissier, Président de la CLE
 Édition
 Département du Rhône
 Direction Aménagement Développement et Patrimoine

Mise en page
 Sage Est Lyonnais
 Tirage
 1 300 exemplaires
 Imprimé sur papier recyclé
 Avec le concours financier de :

